

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Poitou-Charentes

Service énergie, climat  
logement, aménagement

Division énergie, climat, qualité de l'air

Poitiers le 28 juillet 2015

### **Bilan de la mise à disposition du public du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables du Poitou-Charentes**

Conformément aux dispositions de l'article L122-4 du code de l'environnement, le projet de schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables ( S3RER) de Poitou-Charentes a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui a donné lieu, en application des articles R 122-27 et R 122-21 du code de l'environnement, à un avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement en date du 14 avril 2015.

En conséquence, en application de l'article L122-8 et conformément à l'article R122-22 du code de l'environnement, la Préfète de la région Poitou-Charentes, autorité compétente pour prendre la décision d'adoption du S3RER, a mis à disposition du public pendant une durée d'un mois du 16 juin au 16 juillet 2015 inclus :

- le projet du S3RER et ses annexes ;
- le rapport de l'évaluation environnementale ;
- l'avis de l'autorité environnementale ;
- les avis reçus lors de la consultation réglementaire et leur synthèse.

L'information du public sur cette mise à disposition a été réalisée par la parution dans les annonces légales des journaux suivants :

- LA CHARENTE LIBRE (Charente) du 5 juin 2015 ;
- SUD-OUEST (Charente-Maritime) du 6 juin 2015 ;
- LE COURRIER DE L'OUEST (Deux-Sèvres) du 5 juin 2015 ;
- LA NOUVELLE REPUBLIQUE (Vienne) du 5 juin 2015.

Les documents relatifs au projet de schéma étaient consultables :

- sur le site internet de la DREAL Poitou-Charentes ;
- au siège de la DREAL Poitou-Charentes 15, Rue Ranc à Poitiers.

Le public avait la possibilité de transmettre ses remarques sur le registre disponible au siège de la DREAL ainsi que sur la boîte mail [secla.decqa.poitou-charentes@developpement-durable.gouv.fr](mailto:secla.decqa.poitou-charentes@developpement-durable.gouv.fr) .

Aucune observation n'a été émise sur le registre déposé à la DREAL ni reçu sur la boîte mail précitée. Aucune observation n'a été transmise par voie postale.

En application de l'article R 122-24 du code de l'environnement, le présent bilan de la mise à disposition du public du S3RER est consultable sur le site internet de la DREAL Poitou-Charentes ([www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr) .